



République Islamique de Mauritanie
Présidence de la République



**DELEGATION GENERALE A LA SOLIDARITE
NATIONALE ET A LA LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION (TAAZOUR)**

PROGRAMME CHEYLA

DAO N° 002/CPMP/TAAZOUR/2024
Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert
pour la construction neuves ; réhabilitations , démo litions et
équipements touchant 132 infrastructures scolaires (écoles, collèges et
lycées) dans (7) sept Moughataas de NKT'T, répartis en 23 lots distincts

Source de financement : Budget TAAZOUR

Décembre 2024

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité- Justice

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
(TAAZOUR)

AAON N°: 002/CPMP/TAAZOUR/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de TAAZOUR publié le 30 Octobre 2024 sur le site de l'ARMP.

2. La Délégation Générale TAAZOUR a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les **travaux de Constructions, d'extensions et de réhabilitations de 132 établissements scolaires dans les sept Moughataas de Nouakchott (Toujounine, Riyad, Sebka, Arfat, El Mina, Dar Naim et Teyaret, Dar Naim)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de ces travaux.

Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas huit (8) mois par lot à partir de la date de remise de site

3. La Délégation Générale TAAZOUR sollicite des offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification conformément aux dispositions du décret n°000314/MHUAT et dans les proportions figurant dans ledit décret ainsi qu'il suit : Candidats classés **BAT 2** ; Candidats classés **BAT 3** ; Candidats classés **BAT 4** ; **BAT 5**

4. Une entreprise candidate peut soumissionner à tous les lots **de sa catégorie de classement** mais ne peut être attributaire que d'un maximum de :

- 3 lots pour la classe BAT 2 ;
- 2 lots pour la classe BAT 3 ;
- 1 lots pour la classe BAT 4 ;
- 1 lots pour la classe BAT 5

Même s'ils sont moins-disant pour tous les lots

Les entreprises étrangères doivent avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification Mauritanienne,

Chaque entreprise soumissionnaire doit présenter dans le formulaire de renseignements le NIF ainsi que le numéro d'immatriculation au niveau de la CNSS.

5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en **vingt-trois (23) lots** distincts ;

6. Les soumissionnaires étrangers seul ou en groupement doivent répondre aux exigences suivantes :

- Avoir, sous peine de rejet, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement ;
- Fournir une attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois, et un registre de commerce, sous peine de rejet, certifiés par l'Ambassade du candidat accréditée en Mauritanie, ou par l'ambassade de Mauritanie accrédité dans le pays origine du soumissionnaire.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Les entreprises qui ont des projets avec **TAAZOUR** accusant un retard de plus de 25% des délais contractuels le jour de l'ouverture ;

7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAO :

8. Les exigences en matière de qualification sont :

- ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des constructions d'infrastructures scolaires / sanitaires ou de bâtiments administratifs)**, qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;

- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires attesté moyen annuel au cours des 5 dernières années, supérieur ou égal à :

Bat 2 : 1 900 000,00 MRU

Bat 3 : 3 000 000,00 MRU

BAT 4 : 5 000 000,00 MRU

BAT 5 : 60 000 000 MRU

- ✓ Disposer du matériel minimum décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise doit fournir pour chaque membre dudit personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
- ✓ Un document délivré par une banque acceptable pour l'Administration attestant que le candidat dispose, de fonds propres suffisants ou qu'il bénéficiera d'un crédit pour l'exécution du marché, s'il en est l'attributaire, d'un montant supérieur ou égale à :

BAT 2 : 3 800 000,00 MRU

BAT 3 : 6 000 000,00 MRU

BAT 4 : 10 000 000,00 MRU

BAT 5 : 40 000 000 MRU

9. Le document d'Appel d'offres comporte l'ensemble des informations détaillées sur la nature, les spécifications et l'envergure des travaux.

10. **Le dossier** d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/TAAZOUR, pourra être obtenu auprès CPMP/TAAZOUR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de **dix mille ouguiyas (10 000 MRU)** au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi (**les DQE et plans architecturaux seront remis aux candidats en version électronique**) ;

11. **Les soumissions** d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

12. **Les offres** seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :

« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR, Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie

- Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement
13. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard **le jeudi 23 janvier 2025 TU à 10 heures TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original** marqué comme tel et trois (3) copies ;
 14. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, **le jeudi 23 janvier 2025 à 10 heures TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de TAAZOUR en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
 15. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de validité 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres délivrée par une banque d'un montant de :

Catégorie	Montant de garantie de l'offre en MRU par lot
Bat 2	190 000
Bat 3	300 000
Bat 4	500 000
BAT 5	800 000

16. **Les entreprises attributaires devront démarrer les travaux au moins sur deux sites distincts s'ils sont attributaires de plus d'un site.**
17. La visite des lieux est exigée pour les entreprises candidates.
18. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser 8 mois pour chaque lot. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott le,31 Décembre 2024

Le Secrétaire Général PI
Abdel Ghader SLEIMAN